



# Repérer et accélérer les coopérations économiques territoriales

UN ENJEU RÉGIONAL

NOVEMBRE 2019

—  
SYNTHÈSE  
—

## Contexte

De nombreuses coopérations économiques territoriales associant acteurs publics et privés sont identifiables sur le territoire régional. Le CESER dans cette contribution, s'intéresse aux coopérations économiques, au sens où elles sont créatrices de richesses et/ou d'emplois dans un espace territorial infrarégional. Ces coopérations sont issues de partenariats historiques ou d'expérimentations plus récentes sur lesquelles les acteurs impliqués se sont positionnés pour répondre aux problématiques de leur territoire.

## Objectif

La capacité des acteurs locaux à travailler ensemble dans une logique de projet est un levier majeur pour le développement économique ; ce

d'autant plus dans une période de mutations où les modèles économiques sont questionnés. Les acteurs des territoires s'organisent pour apporter des réponses. Le CESER a identifié de bonnes pratiques et cherché à mettre en évidence des constantes. Il a observé des projets de nature et d'origine différentes à partir desquels, il pointe les leviers de l'action régionale pour stimuler des coopérations vertueuses sur le territoire.

## Enjeux

Dans ses coopérations, le rôle de la puissance publique, son impulsion ou son soutien dans le cadre des différentes initiatives mérite d'être commentée. Mais la mobilisation de la société civile et de ses différents acteurs, doit également être prise en compte à leur juste valeur. C'est la combinatoire de ces différents types d'acteurs

qui permet d'identifier l'impact de ces projets dans leur capacité à anticiper et à répondre aux mutations qui impactent les territoires. L'enjeu est de maintenir et de développer de l'emploi et la création de la richesse sur les territoires.

## Questions

Comment valoriser et favoriser la coopération économique territoriale des acteurs pour créer de la richesse et développer l'emploi sur les territoires ?

## Démarche

La commission a conduit de nombreuses auditions et a réalisé des déplacements sur les territoires. Le recueil d'informations obtenues et l'analyse de celles-ci, conduisent la commission à proposer les préconisations suivantes.



## Les préconisations du CESER

Les coopérations économiques territoriales qui ont suscité l'intérêt du CESER ont toutes pour objectif de développer de l'activité, de l'emploi et donc de la richesse sur les territoires. Initiées principalement par le territoire, elles s'inscrivent pourtant pleinement dans le champ du développement économique, même si elles répondent à des logiques différentes de celles relevant d'interventions plus traditionnelles, comme le soutien à une entreprise, à un secteur d'activité, un programme ou une démarche collective d'innovation qui sont des actions nécessaires par ailleurs.

À ce titre, la loi NOTRe a confié à la collectivité régionale le rôle de chef de file du développement économique sur le territoire. C'est dans ce contexte que les préconisations du CESER s'adressent sur ce thème principalement au Conseil Régional pour valoriser, soutenir et développer des coopérations économiques territoriales susceptibles

d'apporter des réponses concrètes aux mutations. Certes, la Région n'est pas le seul acteur à se mobiliser dans ces initiatives, l'Etat, les métropoles, les EPCI, les autres collectivités et les acteurs privés, l'Europe parfois, se mobilisent également.

Mais la nécessité d'une efficacité optimale des moyens déployés implique l'identification d'un chef de file, d'un stratège. En effet, il faut une capacité de rassemblement des acteurs pour mobiliser et catalyser les énergies dans la mise en œuvre, ce qui induit une animation forte, pour appuyer les projets des territoires tout en laissant la maîtrise du projet au territoire. Dans le contexte actuel, le Conseil Régional est le seul acteur qui peut jouer ce rôle auprès de l'ensemble des acteurs publics et privés.

Le CESER à partir des expériences observées et facteurs de réussite qu'il a identifié formule 3 axes de préconisation à destination des acteurs régionaux :



### Axe 1

#### Les processus d'émergence des projets : une nécessité

##### ► Préconisation 1

**Valoriser les expériences en communiquant sur leurs résultats, impacts, déroulés...**

##### ► Préconisation 2

**Stimuler l'émergence de projets de coopérations par l'organisation de « soirées créatives »**



## Axe 2

### Des soutiens adaptés aux besoins des projets et des territoires

#### ► Préconisation 3

**Mettre en place des bourses dédiées à l'amorçage de projets**

#### ► Préconisation 4

**Considérer l'ingénierie de projet comme un acte d'investissement en faveur des territoires dans les projets accompagnés**

#### ► Préconisation 5

**Sélectionner les projets à partir des critères identifiés comme des facteurs de réussite par le CESER**

#### ► Préconisation 6

**S'appuyer sur la société civile pour repérer les projets**

---



## Axe 3

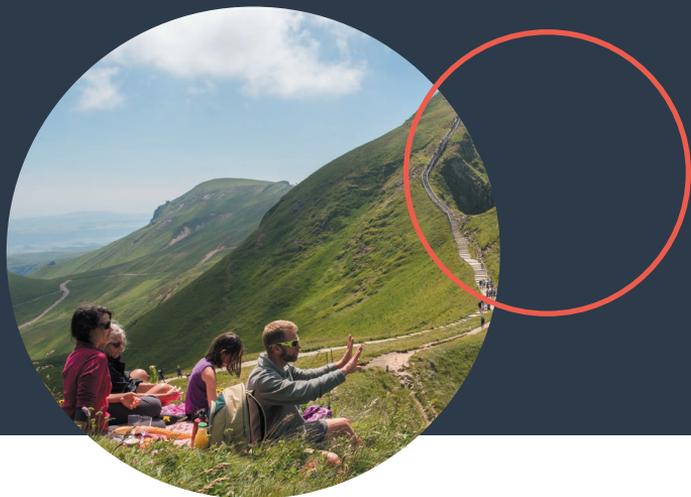
### Pour une impulsion régionale plus forte dans l'accompagnement

#### ► Préconisation 7

**Créer un fonds régional d'innovation dédié aux coopérations économiques territoriales**

#### ► Préconisation 8

**S'appuyer sur des réseaux d'accompagnement régionaux dans la mise en œuvre et fédérer les projets des territoires à travers des communautés thématiques**



Les projets de coopérations économiques territoriales sont, quels qu'en soient l'origine et les objectifs, des réponses aux mutations économiques et sociales qui impactent les différents territoires. Elles prennent en compte les réalités locales, elles sont positionnées à l'échelle de vie des citoyens et développent l'activité et l'emploi dans le territoire.

Le CESER a en examiné un certain nombre, qui sans traduire l'exhaustivité, montrent la diversité et l'intérêt des initiatives engagées.

Pour développer les coopérations économiques territoriales, le CESER apporte une réponse qui s'articule autour d'une analyse des éléments communs et des facteurs de réussite. Cette analyse approfondie permet au CESER de proposer trois grands axes de préconisations à la collectivité régionale. La collectivité régionale a un rôle particulier à jouer en tant que chef de file du développement économique. Son rôle comporte deux aspects : celui d'un financeur qui contribue au projet de développement des territoires mais aussi celui d'une collectivité de mission qui sur ces thèmes est le seul acteur susceptible de dialoguer avec les autres acteurs, fédérer et impulser des initiatives tout en laissant la main aux territoires.

Dans ces coopérations, le rôle de l'action publique aux côtés de la société civile est fondamental pour accompagner les territoires de manière différenciée et valoriser leurs démarches. La volonté politique doit permettre de mettre en œuvre des solutions innovantes en renforçant l'efficacité de l'action publique. Celles-ci ne sont possibles que si les acteurs concernés sont capables d'aller au-delà des postures institutionnelles, en quelque sorte de se mettre dans une logique de « dépassement de fonction » avec l'objectif de se mettre au service du projet pour booster le développement économique et l'emploi afin qu'aucun territoire ne soit sans projet.

C'est bien la synergie entre l'ensemble de ces acteurs qui permet la mise en œuvre et le déploiement de coopérations économiques, nécessaires au développement des territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes.

Téléchargez l'avis sur [ceser.auvergnerhonealpes.fr](https://ceser.auvergnerhonealpes.fr)

#### **CESER AUVERGNE - RHÔNE-ALPES / LYON**

8 rue Paul Montrochet - CS 90051 - 69285 Lyon cedex 02  
T. 04 26 73 49 73 - F. 04 26 73 51 98

#### **CESER AUVERGNE - RHÔNE-ALPES / CLERMONT-FERRAND**

59 Bd Léon Jouhaux - CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2  
T. 04.73.29.45.29 - F. 04.73.29.45.20